

Note d'unité

Centre bus des Pavillons sous-bois I N°2019-46

Décision du 29 avril 2019

**Décision n° BUS-MRB 2019-46 du 29 avril 2019
Portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle du centre bus
des Pavillons sous-bois, au personnel d'encadrement de l'unité opérationnelle du
centre bus des Pavillons sous-bois**

Le directeur de l'unité opérationnelle du centre bus des Pavillons sous-bois

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2018-95 consentie le 17 décembre 2018 au directeur du département BUS par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2018-84 consentie le 17 décembre 2018 au directeur du département MRB par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° BUS 2018-129 consentie le 17 décembre 2018 par le directeur du département BUS au directeur de l'unité opérationnelle du centre bus des Pavillons sous-bois ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2018-D-0946 consentie le 17 décembre 2018 par le directeur du département Matériel Roulant Bus (MRB) au directeur de l'unité opérationnelle du centre bus des Pavillons sous-bois ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à :

- Madame Gordana FILIPOVIC, responsable des ressources humaines, ou à
- Monsieur Konrad KERZERHO, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- Monsieur Yann SELIM, responsable d'exploitation tramway, ou à
- Madame Bénédicte RAMET, responsable transport, ou à
- Monsieur Laurent CHARPENTIER, responsable exploitation, ou à
- Monsieur Sergil UZAN, responsable prévention sécurité, ou à
- Monsieur Xavier MESSAC, responsable d'équipe ressources humaines, ou à
- Monsieur Sébastien LE ROUX, responsable d'équipe de ligne, ou à
- Monsieur Amar AOUDIA, responsable maintenance.

A l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.



Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation de signature n° BUS 2018-121 du 28 janvier 2019.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 29 avril 2019

Stéphane LOUET
Directeur du centre bus des Pavillons sous-bois